



PREFECTURE DEUX- SEVRES

## **Arrêté n °2011266-0001**

**signé par La Préfète des Deux- Sèvres  
le 23 Septembre 2011**

**Direction Départementale des Territoires (79)**

Arrêté interpréfectoral fixant la nouvelle composition du Comité de Pilotage local du site NATURA 2000 FR n °5400447 intitulé "Vallée de la Boutonne"



**PREFET des DEUX-SEVRES  
PREFET de la CHARENTE MARITIME**

Direction départementale des territoires  
des Deux-Sèvres  
*Mission Développement Durable  
et Marais Poitevin*

Préfecture de la Charente-Maritime  
Direction des relations avec les collectivités territoriales  
et de l'environnement  
*Bureau des affaires environnementales*

**ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL**

fixant la nouvelle composition du Comité de Pilotage local du site NATURA 2000  
FR n°5400447 intitulé "Vallée de la Boutonne "

**La Préfète des Deux Sèvres**  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**La Préfète de la Charente-Maritime**  
Chevalier de la légion d'honneur

VU la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et de la flore sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.414-2, R.414-8 et R.414-8-1 à R.414-8-6 ;

Vu la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

Vu le décret n° 2008-457 du 15 mai 2008 relatif aux sites Natura 2000 et modifiant le Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 avril 2007 portant désignation du site NATURA 2000 "Vallée de la Boutonne» (zone spéciale de conservation) ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2008 désignant le préfet des Deux-Sèvres en qualité de préfet coordonnateur du site Natura 2000 "Vallée de la Boutonne" ;

Vu les propositions du Directeur Départemental des Territoires des Deux-Sèvres, du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime et du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Poitou-Charentes ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures des Deux Sèvres et de la Charente- Maritime ;

# ARRÊTENT

**Article 1er :** l'arrêté interpréfectoral du 18 décembre 2006 modifié portant création et composition du Comité de Pilotage local du site NATURA 2000 FR 5400447 intitulé "Vallée de la Boutonne" est abrogé.

**Article 2 :** Il est créé un comité de pilotage local (COPIL) pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site NATURA 2000 FR 5400447 intitulé "Vallée de la Boutonne".

**Article 3 :** Sa composition est fixée ainsi qu'il suit, chacun des membres désignés ci-après pouvant se faire représenter

## **Représentants de l'État et de ses établissements publics :**

- Mme la Préfète des Deux-Sèvres ;
- Mme. la Préfète de la Charente Maritime ;
- M. le Sous-Préfet de Saint-Jean d'Angély ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires des Deux-Sèvres ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente- Maritime ;
- M. le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Poitou-Charentes Limousin ;
- M. le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière ;
- M. le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts de Poitou-Charentes ;
- M. le Délégué Interrégional Centre Poitou-Charentes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ;

## **Collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés :**

- Mme la Présidente du Conseil Régional de Poitou-Charentes ;
- M. le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Conseil Général de la Charente-Maritime ;
- Mmes et MM. les Maires d'Ardilleux ; Asnières-en-Poitou ; Brieuil-sur-Chizé ; Brioux-sur-Boutonne ; Celles-sur-Belle ; Chef-Boutonne ; Chérigné ; Chizé ; Ensigné ; Fontenille-Saint- Martin d'Entraigues ; Juillé ; La Bataille ; Le Vert ; Luché-sur-Brioux ; Lusseray ; Mazières-sur-Béronne ; Paizay-le-Tort ; Périgné ; Saint-Romans-les-Melle ; Secondigné-sur-Belle ; Séigné ; Vernoux-sur-Boutonne ; Vert (le) Villefollet ; Villiers-sur-Chizé ;
- M. le Maire de Dampierre-sur-Boutonne ;
- M. le Président de la Communauté de Communes du Val-de-Boutonne ;
- M. la Présidente de la Communauté de Communes du Canton de Melle ;
- M. le Président de la Communauté de Communes de Celles-sur-Belle ;
- M. le Président de la Communauté de Communes du Coeur de Poitou ;
- M. le Président de la Communauté de communes du Canton d'Aulnay de Saintonge ;
- M. le Président du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B ;
- M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS) ;
- M. le Président du S.I pour l'aménagement hydraulique du Bassin de L'AUME-AMONT ;

- M. le Président du Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en Eau Potable du Sud Deux-Sèvres (SERTAD) ;
- M. le Président du Syndicat Mixte du Bassin de LA BOUTONNE en Deux-Sèvres ;
- M. le Président du S.I d'alimentation en eau potable de FONTENILLE et de ST MARTIN D'ENTRAIGUES ;
- M. le Président du S.I d'alimentation en eau potable de MARCILLE ;
- M. le Président du SIVOM de MAZIERES SUR BERONNE, ST MARTIN LES MELLE et SAINT-ROMANS-LES-MELLE ;
- M. le Président du S.I d'Environnement de LA BERLANDE ;
- M. le Président du SIVOM de PERIGNE – SECONDIGNE ;
- M. le Président du Syndicat d'assainissement du MELLOIS (SAM) ;
- M. le Président du SIVU de SECONDIGNE SUR BELLE ;
- M. le Président du SIVU VOIRIE du Canton de CHEF-BOUTONNE ;
- Mme. la Présidente du SIVOM de PERIGNE – SECONDIGNE ;
- M. le président du Syndicat Mixte d'Action pour l'Aménagement du Pays Mellois ;
- M. le Président de la S.I. de la Boutonne Amont ;
- M. le Président du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime ;
- M. le Président du Syndicat Départemental d'Electrification et Equipement Rural ;
- M le Président du Syndicat Mixte pour l'Etude de l'Aménagement et de la Gestion du bassin de la Boutonne (SYMBO) ;
- M. le Président du Syndicat Mixte Départemental de la Voirie des communes de la Charente-Maritime.

**Représentants des Propriétaires et exploitants des terrains inclus dans le site Natura 2000 :**

- M. le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Charente-Maritime ;
- Mme. la Présidente du Syndicat des Forestiers privés des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Syndicat des Forestiers privés de la Charente-Maritime ;
- M. le représentant du collectif de défense des propriétaires, exploitants et usagers des sites NATURA 2000 de Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée ;

**Organismes consulaires :**

- M. le Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime ;
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale de Rochefort et de Saintonge ;
- M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime ;

**Organisations professionnelles et organismes exerçant leurs activités dans le domaine agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme :**

- M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Deux-Sèvres ;

- M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Charente-Maritime ;
- M. le Président de la Coordination Rurale des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Coordination Rurale de la Charente-Maritime;
- M. le Président de la Confédération Paysanne des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Confédération Paysanne de la Charente-Maritime ;
- M. le Président des Jeunes Agriculteurs des Deux-Sèvres ;
- M. le Président des Jeunes Agriculteurs de la Charente-Maritime ;
- M. le Président du MODEF de la Charente-Maritime ;
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente-Maritime ;
- M. le Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- M. le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Charente-Maritime ;
- M. le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Charente-Maritime ;
- Mme la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Charente-Maritime ;

**Associations agréées de protection de l'environnement :**

- M. le Président de Deux-Sèvres Nature Environnement ;
- M. le Président de Nature Environnement 17 ;
- M. le Président de l'Association de Protection, d'Information et d'Etude de l'eau et de son Environnement ;
- M. le Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Charente-Maritime ;

**Organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel :**

- M. Directeur du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé - CNRS de Chizé ;
- M. le Président du Conservatoire Régional des Espaces Naturels ;

**Gestionnaires d'infrastructures :**

- M. le Directeur de RTE, Réseau Transport Electricité ;
- M. le Délégué régional EDF en Poitou-Charentes ;
- M. le Délégué régional GDF en Poitou-Charentes ;
- M. le Directeur régional de France Télécom de Limousin Poitou-Charentes ;
- M. le Directeur de l'Ecogestion des Routes - Conseil Général des Deux-Sèvres ;
- M. le Directeur des Infrastructures - Conseil Général de la Charente- Maritime ;

**Personnes associées :**

- MM. les Conseillers Généraux des cantons de Brioux sur Boutonne, Celles-sur-Belle, Melle, Chef Boutonne ;
- M. le Conseiller Général du canton d'Aulnay de Saintonge ;
- M. le Président de la CLE de la Boutonne ;
- M. le Président de l'Association des Moulins du Bassin-Versant de la Boutonne.

**Article 4 :** Le Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres, le Secrétaire général de la Préfecture de la Charente-Maritime, le Sous-Préfet de Saint-Jean d'Angély, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes, le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres et le Directeur départemental des territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de chaque Préfecture.

23 SEP. 2011

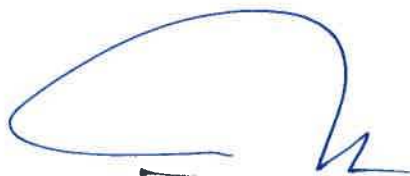
Niort, le

La Préfète des Deux-Sèvres,

La Préfète de la Charente-Maritime

pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la préfecture

Pour la Préfète  
Le Secrétaire Général



Jean Jacques BOYER

Julien CHARLES